

PRÉFET DE VAUCLUSE
AVIS D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Pertuis

En exécution de l'arrêté préfectoral du 7/10/2024, il sera procédé, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la modification des périmètres de protection du captage du Vidalet sur le territoire de la commune de Pertuis

Cette enquête publique unique se déroulera du 22 novembre 2024 à 9h au 23 décembre 2024 à 12h, soit 31,5 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Pertuis. Le siège de l'enquête se situe à la **Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS**

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur le Président du Syndicat Durance Luberon – 299 rue Louis Turcan – 84120 PERTUIS - Tel : 04 96 11 70 00

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières – 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur Madame Nathalie MAIRE, professeur de mathématiques.

Madame Marie-Laure ESCOFFIER, expert foncier, agricole et judiciaire, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sur support papier, sera déposé à la mairie de Pertuis à la **Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- Du Lundi au Jeudi : de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30
- Le Vendredi : de 08h00 à 12h00 de 13h30 à 16h30

Le dossier sera en outre consultable :

- sur un poste informatique mis à disposition du public en accès gratuit en mairie de Pertuis, au siège de l'enquête à la **Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS** ;

- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles et côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Pertuis, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Pertuis - **Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS**.

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet ci-après devant être bien précisé : « PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET ». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET)


Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la **Direction des Services Techniques de la commune de PERTUIS – 690 Avenue de Verdun 84120 PERTUIS** comme suit :

- le vendredi 22 novembre 2024 de 9h à 12h ;
- le mercredi 4 décembre de 14h à 17h ;
- le lundi 23 décembre 2024 de 9h à 12h.

A l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée, pendant un délai d'un an à la mairie Pertuis, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Relations avec les Collectivités Territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / PERTUIS / CAPTAGE DU VIDALET).

Sous réserve des résultats, le Préfet de Vaucluse pourra, le cas échéant, déclarer par un arrêté l'utilité publique du projet.

Avignon, le 7/10/2024
Pour le Préfet, et par délégation
La Sous-Préfète d'Apt

Christine HACQUES